

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL108

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 5

À la fin de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« de la législation française »,

les mots :

« du droit français ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.